

Séance publique du Sénat le 16 juillet 2018 – Questions sur le projet de loi ELAN
Intervention de M. Patrick CHAIZE, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable

Monsieur le Président,
Messieurs les Ministres,
Madame la Présidente de la commission des affaires économiques,
Madame la rapporteure,
Messieurs les rapporteurs pour avis,
Mes chers collègues,

La commission de l'aménagement du territoire et du développement durable s'est saisie pour avis de 27 articles du projet de loi que nous examinons aujourd'hui, dont 11 relatifs à l'aménagement numérique du territoire, 3 relatifs au « Littoral », qui prolongent les travaux effectués par la commission sur ce sujet depuis 5 ans et 13 relatifs à des sujets plus ponctuels, concernant l'évaluation environnementale, la participation du public, la qualité de l'air intérieur ou encore l'eau et l'assainissement.

Avec ce périmètre de saisine large et des délais d'examen très contraints du texte au Sénat, la commission a fait le choix de concentrer son avis sur deux sujets au cœur de ses compétences : le volet numérique (vous vous en doutiez) et, à l'initiative de notre collègue Michel Vaspard, président du groupe d'études « Mer et Littoral », les mesures relatives non pas à la loi « Littoral » mais à des mesures pragmatiques concernant le littoral.

Au-delà de ces éléments liminaires, je souhaite partager avec vous un constat sur la méthode : le projet de loi ELAN est devenu un monstre législatif. Je considère, Monsieur le Ministre, que la diversité des sujets abordés, sans réelle cohérence d'ensemble, ne permet pas aux commissions permanentes compétentes du Parlement de travailler correctement.

Et au-delà de l'objectif de « simplification », qui devrait d'ailleurs être considéré davantage comme un moyen que comme une fin en soi, l'objet du projet de « ELAN » est devenu difficile à cerner et cela nuit à la qualité du travail parlementaire.

En outre, si l'ambition affichée par le Gouvernement est grande, elle ne concerne pas tous les aspects du texte dans la même mesure. Je tiens, à cet égard, à vous témoigner ma déception à propos de la pauvreté de la partie « N » du projet de loi, consacrée au numérique, qui comportait 4 articles dans le projet de loi initial sur 65. Les discussions qui ont eu lieu sur le sujet à l'Assemblée nationale n'ont pas permis de rééquilibrer cette asymétrie et les mesures proposées me paraissent très en deçà des besoins des acteurs du secteur.

De nombreuses lacunes demeurent, que ce soit sur la mutualisation des réseaux, le contrôle des obligations de déploiements des opérateurs ou encore sur l'évaluation de la qualité de la couverture mobile proposée à nos concitoyens. Ces sujets étaient d'ailleurs traités dans la proposition de loi que j'ai déposée pour sécuriser les investissements dans les réseaux à très haut débit et qui a été adoptée par le Sénat le 6 mars 2018, sur le rapport de notre collègue Marta de Cidrac. Nous abordions aussi ces thèmes dans le rapport d'information sur Le très haut débit pour tous en 2022, adopté par la commission en 2017, que nous avons élaboré avec le président Hervé Maurey.

Pour toutes ces raisons, je me réjouis, Monsieur le Ministre, que nous puissions évoquer ici au Sénat ces sujets avec vous et vous connaissez l'attente des citoyens et des élus.

J'en viens maintenant à la présentation des travaux de notre commission de l'aménagement du territoire et du développement durable sur ce texte. La commission a adopté 18 amendements,

dont 16 sont intégrés au texte que nous examinons aujourd'hui. À l'initiative de notre collègue Michel Vaspert, nous avons souhaité rendre plus opérationnelles les dispositions votées à l'Assemblée nationale sur le littoral, en particulier sur le sujet des « dents creuses » dans les communes littorales avec, comme je l'ai déjà dit des propositions équilibrées et pragmatiques. La commission a également souhaité renforcer le volet relatif à l'aménagement numérique du territoire avec deux objectifs : d'une part, l'accélération des déploiements des réseaux en fibre optique et, d'autre part, l'amélioration de la couverture mobile. Il faut mieux associer les collectivités territoriales pour assurer le respect des engagements souscrits par les opérateurs, que ce soit à l'échelle nationale ou locale, améliorer la transparence de l'information nécessaire aux déploiements et organiser efficacement le marché des services de communications électroniques. Nous l'avons vu encore hier, c'est en jouant collectivement que l'on peut gagner.

C'est le sens des modifications apportées au texte de l'Assemblée nationale et des 5 articles additionnels insérés à l'initiative de notre commission au sein du chapitre VI du titre IV portant sur l'amélioration du cadre de vie, qui doit contribuer à apporter à tous les Français un accès de qualité aux techniques et aux usages numériques. C'est, je crois, un élément central de la cohésion territoriale et une nécessité économique et c'est pourquoi, sous le bénéfice de ces observations, la commission a proposé d'adopter les articles dont elle s'est saisie.

Prolongeons la victoire des bleus pour que dans le Numérique la France soit demain aussi « championne du monde ».

Je vous remercie.